

Projet de loi portant création d'une association et d'un code de bonne conduite pour les journalistes financiers

Le projet de loi pour la confiance et modernisation de l'économie, transposant les directives européennes sur les abus de marché, a été adopté le 13 avril en Conseil des ministres. Ce texte prévoit notamment la création d'une association et d'un code de bonne conduite pour les journalistes financiers qui produisent ou diffusent des « recommandations d'investissement », notion restreinte aux articles ou recommandations télévisées « qui comportent une recommandation d'investissement directe ou explicite, telles que ?acheter?, ?vendre?, ?conserver? ou un équivalent ». Les médias, voire les journalistes, devront adhérer à l'association et respecter les règles qu'elle édicte, sous peine d'être sanctionnés (avertissement, blâme, insertion obligatoire d'un avis ou d'un communiqué). Ceux qui ne souhaiteraient pas rejoindre l'association devront appliquer les règles fixées en la matière par l'Autorité des marchés financiers (AMF).